

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

À cette séance ordinaire tenue le 12^e jour de juin 2017 étaient présents, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse suppléante Danielle D. DuSablou

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse suppléante ouvre l'assemblée à 20h00.

2017-06-12-115

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2017-06-12-116

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI ET DES DEUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 24 MAI 2017

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et des deux séances extraordinaires du 24 mai 2017 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait un résumé des résolutions des procès-verbaux du 8 et 24 mai 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2017-06-12-117

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 12 juin 2017 au montant de 349 225.08 \$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE MAI 2017

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	9 317.39 \$
2	Telus	1 335.36 \$
3	Telus Mobilité	35.32 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	57.87 \$
6	Salaires nets des Élus, mai	2 485.22 \$
7	Salaires nets des Employés, mai	18 168.49 \$
8	Salaires nets des Pompiers, mai, gardes , pratiques, travail administratif: Patrick Auger: 18¾hres.	1 991.48 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise mai	8 936.54 \$
10	Receveur Général du Canada, remise mai	3 338.03 \$
11	REER, cotisations, mai	2 054.16 \$
12	Financière Manuvie, ass. collective mai	2 422.26 \$
13	Canadien National, avril	554.00 \$
14	Ministre des Finances et de l'Économie, 1er vers.SQ: 44492.00\$, Registre des véhicules lourds: Mun.: 34.75\$, Incendie: 104.25\$, Permis MAPAQ 3 juin Fête de la pêche: 34.\$ et Permis MAPAQ 24 juin, Fête Nationale: 34.00\$, Loisirs	44 699.00 \$

15	Katy Grandbois, frais déplacements: 14 mars au 19 avril: 157.20\$, frais déplacements 1 au 31 mai: 194.80\$, remb. fact. Canadian Tire: Matériel pour terrain de jeu: 14.94\$ Loisirs	366.94 \$
16	Escouade Indépendanse, cours hiphop et zumba, 2ième vers. Loisirs	1 887.00 \$
17	Institut des troubles d'apprentissage et troubles associés dans les camps de jour, 2 inscriptions Katy Grandbois et Vicky Bédard, formation Web 8 juin, loisirs	60.00 \$
18	Patrick Auger, frais déplacements 1er vers: 200.00\$, remb. Fact. Bureau en Gros: 129.71\$, incendie	329.71 \$
19	Groupe Environnex, analyses eau	185.81 \$
20	Richard Équipement, papeterie	15.46 \$
21	Salon de quilles Futura, set de boules et sac pour soirée de quilles, Loisirs	270.19 \$
22	Johanne Douville, bar soirée de quilles, Loisirs	50.00 \$
23	Sports Inter, abri terrain des loisirs: 870.30\$, poussières à ligner terrains: 533.49\$, Loisirs	1 403.79 \$
24	Les Entreprises A. Massicotte, réparations lumières de rues	815.77 \$
25	Formation Prévention Secours, cours gardiens avertis 7 mai, Loisirs	1 378.09 \$
26	Wolseley, 111 sacs d'asphalte froid, Loisirs	893.36 \$
27	Dave Tessier, 7¼ hres camion ponceau Rg.Ste-Anne	549.11 \$
28	Entreprises St-Ubald Inc. Rebus d'asphalte et pierre MG20, ponceau Rg. Ste-Anne	1 254.06 \$
29	Réal Bélanger, 10½hres camion, ponceau Rg.Ste-Anne	914.36 \$
30	Marché Richelieu, mun.: 23.12\$, loisirs: 364.58\$	387.70 \$
31	Ville Donnacona, cour. mun. facturation avril	180.00 \$
32	Courrier Portneuf, publicité cahier habitation	473.17 \$
33	34619 Canada Inc (Albert Tessier), travaux de voirie 29 mars au 5 mai	2 664.26 \$
34	RRGM boues de fosses septiques 1er vers.	4 467.14 \$
35	Garage Conrad Audet, essence, mun.:536.80\$, incendie:110.11\$	646.91 \$
36	Construction Pavage Portneuf, asphalte Ile Grandbois: 522.06\$, asphaltage Rg. Ste-Anne-Rte Adélar-Laganière: 205365.56\$, Rés: 2017-01-16-012 et 2017-05-08-099	205 887.62 \$
37	Ministre des Finances, droits annuels barrage Aq.SC	230.00 \$
38	Pascal Tessier, remb. act. ext. Hockey Nathan, Loisirs	95.00 \$
39	Marie Bélisle, remb. Fact. Co-Op: 15.49\$, pharmacie: 10.34\$, Embellissement	25.83 \$
40	Avensys Solutions, matériel pour assainissement	459.90 \$
41	Aréo-Feu, réparation caméra thermique, incendie	865.36 \$
42	René Savard, frais déplacements et repas 28 fév. au 18 mai	244.86 \$

43	Champagne & Matte, hon. Prof. Implantation emprise Rue Notre-Dame: 1293.47\$, projet d'implantation étable pour Ferme G. Grandbois & F. Inc.:1034.78\$	2 328.25 \$
44	SCAR: Mun.: 1301.85\$, Loisirs: 132.83\$, politique familiale: 124.69\$, Embellissement: 364.44\$	1 923.81 \$
45	Réjane Langlois, frais déplacements Cap Santé, 81km à 0.40, réunion pour bibliothèque	32.40 \$
46	Linda Roux, auteur, 1 livre bibliothèque	25.00 \$
47	Unité de Loisir et de sport de la Capitale-Nationale, contribution annuelle table des MRC, Loisirs	91.98 \$
48	Univar, produits Aq.SC, (sodium aluminate)	6 450.10 \$
49	Véolia, chlore libre Aq.SC: 180.47\$, Aq.PM 90.23\$	270.70 \$
50	Sports Plus St-Casimir, réparation tondeuse-tracteur: 258.58\$, entretien coupe bordure: 6.89\$, entretien scie béton: 45.21\$, réparation scie rotative: 42.33\$	353.01 \$
51	Électro-Paul, mais d'œuvre sur pompe station pompage Rapide Sud: 124.17\$, ventilateur garage: 314.39\$	438.56 \$
52	CWA remplacement d'automate, assainissement	4 713.98 \$
53	URLS Chaudières-Appalaches, formation monitrice, Loisirs	180.17 \$
54	Godin Station Service, essence Mun.	459.00 \$
55	Graymont, gravier travaux aqueduc St-Thuribe	847.78 \$
56	Emco, matériel aqueduc travaux St-Thuribe	3 218.36 \$
57	Les Équipements Lapierre, frais transport	64.68 \$
58	Englobe, contrôle qualitatif des matériaux Rg.Ste-Anne-Rte Adélar-Laganière	940.73 \$
59	Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur Juin	644.51 \$
60	Les Entreprises Tréma Inc. Balayage des rues	3 215.28 \$
61	Librairie Laliberté Inc. volumes bibliothèque	79.43 \$
62	Librairie Pantoute, volumes bibliothèque	458.90 \$

TOTAL DU MOIS: 349 225.08 \$

Municipalité:	336 961.02 \$
Loisirs:	7 773.56 \$
Incendie:	3 975.54 \$
Politique Familiale	124.69 \$
Embellissement	390.27 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour de juin 2017.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Robert Lépine nous informe des travaux réalisés récemment au module de jeux 0-5 ans. Par ailleurs, il invite la population à participer aux activités dans le cadre de la Fête nationale.

Monsieur Michel Trottier nous relate les interventions du SSI pour les mois d'avril et de mai. Par la suite, il demande une intervention afin de réparer la chaussée du rang de la Rivière Blanche Est.

Monsieur Raymond Beaudoin nous dresse un bilan de la Fête de la pêche tenue récemment.

Monsieur Denis Naud demande un débroussaillage des approches du pont de l'Île Grandbois.

Monsieur Louis-Philippe Douville demande une réparation de l'accotement de la rue situé près du bureau de poste.

Madame Danielle D. DuSablou nous informe des activités et comités auxquels elle a participé récemment.

2017-06-12-118

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 159-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 152-2016 SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

Je, soussigné, Denis Naud, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 159-2017 modifiant le Règlement 152-2016 sur la circulation des véhicules hors route.

M. Denis Naud, conseiller

2017-06-12-119

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2017-2018

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce programme est de contribuer aux projets d'amélioration par les municipalités de leur réseau routier;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir entretient un réseau routier municipal de 43,71 kilomètres incluant 11 kilomètres de routes municipales non admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT que les rangs et les rues de la municipalité ont besoin d'amélioration de la chaussée pour garder une surface de roulement sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir demande une aide financière de 25 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018 du ministère des Transports du Québec afin de procéder au pavage d'une section des rues des Pionniers et des Moissons à savoir +/- 200 mètres;

QUE la municipalité de Saint-Casimir contribuera pour un montant de 10 000\$ dans ce projet estimé à 35 000\$.

DE financer ce projet via le Surplus accumulé non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-06-12-120

CONFIRMATION DE LA FIN DU PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIRRL / RANG SAINTE-ANNE ET ROUTE ADÉLARD-LAGANIÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a bénéficié d'une aide dans le cadre du programme AIRRL (dossier AIRRL-2016-190);

CONSIDÉRANT que les travaux sont complètement terminés.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la fin du projet AIRRL-2016-190.

ADOPTÉE

2017-06-12-121

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MME ISABELLE ZIMMER DEVANT LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a reçu une demande d'appui de la part de Mme Isabelle Zimmer relativement à sa requête déposée devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que cette requête vise à utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 927 135 afin d'y opérer un gîte touristique en milieu agricole;

CONSIDÉRANT que la présente demande n'entraînera pas d'impact additionnel aux activités agricoles environnantes.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir appui la demande de Mme Isabelle Zimmer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

D'INDIQUER à la Commission que cette demande est en lien direct avec notre planification stratégique de développement qui est de favoriser la rétention touristique sur le territoire de la municipalité;

D'INDIQUER à la Commission que cette demande ne contrevient à aucun règlement de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-06-12-122

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service, en date du 8 mai 2017, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'audit annuel des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, au montant de 16 845\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE le contrat soit adjugé à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, au coût de 16 845\$ plus taxes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 et ce, tel que décrit dans leur proposition d'honoraires du 8 mai 2017.

ADOPTÉE

2017-06-12-123

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont déposé des offres de services dans le délai requis;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des soumissions a été effectuée le 5 juin dernier et que les résultats sont les suivants :

Firme	Prix (taxes incluses)
CanExplore inc.	11 494.92\$
Véolia inc.	10 815.41\$
LCS inc.	9 060.03\$
H ₂ Oenviro inc.	8 890.15\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le mandat pour réaliser l'inspection télévisée des conduites d'égout dans le cadre du plan d'intervention soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit H₂Oenviro inc. au montant de 8 890.15\$ (taxes incluses);

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense à la TECQ 2014-2018

ADOPTÉE

2017-06-12-124

AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT EN FONCTION DES VARIATIONS DES PRIX DU CARBURANT DIESEL

CONSIDÉRANT que pour l'hiver 2016-2017 l'ajustement prenant compte de la variation du prix du carburant diesel donne un résultat négatif de 1 693.80\$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande le remboursement de la somme forfaitaire de 1 693.80\$ à la compagnie 134619 Canada inc. (M. Albert Tessier) à titre de compensation relative à la diminution du prix du carburant diesel pour l'hiver 2016-2017;

ADOPTÉE

2017-06-12-125

DEMANDE D'APPUI / RÉINTÉGRATION DES DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL AU PAERRL

ATTENDU que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités ;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993 ;

ATTENDU que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- sécurité ;
- chaussée ;
- drainage ;
- abords de route.

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes c'est-à-dire :

- achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.);
- achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.).

ATTENDU que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;

De transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité de Sacré-Cœur, à la Fédération québécoise des municipalités, au ministre des

Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et au député de Portneuf.

ADOPTÉE

2017-06-12-126

PRÉCISIONS RELATIVES AU CONTENU DU JOURNAL L'ÉCLAIREUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il faut préciser le type d'article pouvant être publié dans le journal *L'Éclaireur*;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contenu du journal *L'Éclaireur* soit limité à de l'information;

QUE la municipalité n'acceptera pas d'articles d'opinion de quelque sorte que ce soit et se réserve le droit d'accepter ou de refuser certains textes;

D'INVITER les organismes communautaires à utiliser le journal *L'Éclaireur* afin d'informer la population de leurs activités.

ADOPTÉE

2017-06-12-127

MODIFICATION AU CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le 5 novembre prochain et que le conseil ne pourra plus siéger à compter du 5 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le calendrier 2017 des séances ordinaires afin de respecter la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE modifier le calendrier des séances régulières du conseil municipal adopté par la résolution 2016-11-14-208 de la manière suivante :

- de tenir la séance ordinaire du conseil municipal le lundi 2 octobre 2017 à 20h00 au lieu du mardi 10 octobre 2017 à 20h00.

ADOPTÉE

2017-06-12-128

**MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL / EMPLOYÉ
NUMÉRO 02-0045**

CONSIDÉRANT qu'après vérification il y a lieu de modifier les conditions de travail de l'employé numéro 02-0045 afin de s'ajuster aux conditions de travail des autres employés des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE rémunérer à temps et demi l'employé numéro 02-0045 le travail effectué à l'usine de traitement de l'eau potable les samedis, les dimanches;

DE rémunérer à temps et demi l'employé numéro 02-0045 le travail effectué les jours fériés.

ADOPTÉE

2017-06-12-129

ACHATS D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE LA PFM/MADA

CONSIDÉRANT que le Comité de la PFM/MADA recommande des achats d'équipements pour le parc 0-5 ans;

CONSIDÉRANT qu'il reste une somme de 2 297.41\$ pour effectuer ce type d'achat;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une dépense de 1 258.00\$ pour procéder aux achats d'équipements et aux travaux recommandés par le Comité de la PFM/MADA.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-19000-499 « Politique familiale ».

ADOPTÉE

2017-06-12-130

**HONORAIRES PROFESSIONNELS / PROJET D'IMPLANTATION
FERME G. GRANDBOIS & FILS INC.**

CONSIDÉRANT que la Ferme G. Grandbois & Fils inc. a adressé une demande de dérogation mineure aux municipalités de Saint-Thuribe et de Saint-Casimir en regard de la construction d'un nouveau bâtiment agricole;

CONSIDÉRANT que les services d'un arpenteur-géomètre furent requis pour délimiter l'emprise routière par rapport à ce nouveau bâtiment agricole;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis que la facture des honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre doit être partagée à part égales entre les parties impliquées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

D'AUTORISER le paiement de la facture 1705-1212 au montant de 1 034.78\$ à Champagne & Matte arpenteurs-géomètres.

DE diviser cette facture en trois et de facturer la Ferme G. Grandbois & Fils inc. et la Municipalité de Saint-Thuribe pour un montant de 344.93\$ chacune.

ADOPTÉE

2017-06-12-131

RENOUVELLEMENT DE L’AFFICHE DE LA « ROUTE DES FLEURS »

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de cette affiche;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER un mandat à Lettrage Michel Durivage et à Sophie Lambert Graphiste & Web pour la conception graphique et la production d'une affiche au montant de 275\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

2017-06-12-132

PARTICIPATION À LA CARTE AU CONGRÈS DE LA FQM

CONSIDÉRANT que la programmation du congrès annuel de la FQM ne permet pas d'y participer à la carte, c'est-à-dire en pouvant choisir certains ateliers;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités pourraient participer au congrès annuel en ayant accès à ce mode de participation.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE SUGGÉRER au comité organisateur du congrès annuel de la FQM d'offrir, dès l'an prochain, ce mode de participation.

ADOPTÉE

2017-06-12-133

PROJET DE LOI N^o 122 / DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre les deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE

2017-06-12-134

PROJET RADAR LOISIR / PORTRAIT DU LOISIR DANS LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à participer à ce portrait;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir donne son accord en regard de sa participation au projet Radar Loisir;

DE désigner Mme Katy Grandbois, coordonnatrice des loisirs, à titre de répondante en regard de ce projet.

ADOPTÉE

2017-06-12-135

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES MUNICIPALITÉS DE CAP-SANTÉ, DE DESCHAMBAULT, DE DONNACONA, DE NEUVILLE, DE PONT-ROUGE, DE PORTNEUF, DE RIVIÈRE-A-PIERRE, DE SAINT-BASILE, DE SAINT-CASIMIR, DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER, DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES, DE SAINT-RAYMOND ET DE SAINT-UBALDE

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Cap-Santé, l'Office municipal d'habitation de Deschambault, l'Office municipal d'habitation de Donnacona, l'Office municipal d'habitation de Neuville, l'Office municipal d'habitation de Pont-Rouge, l'Office municipal d'habitation de Portneuf, l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre, l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Casimir, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières, l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond et l'Office municipal d'habitation de Saint-Ubalde ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Cap-Santé, de Deschambault, de Donnacona, de Neuville, de Pont-Rouge, de Portneuf, de Rivière-à-Pierre, de Saint-Basile, de Saint-Casimir, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Saint-Marc-des-Carières, de Saint-Raymond et de Saint-Ubalde un projet d'entente de regroupement et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Cap-Santé, l'Office

municipal d'habitation de Deschambault, l'Office municipal d'habitation de Donnacona, l'Office municipal d'habitation de Neuville, l'Office municipal d'habitation de Pont-Rouge, l'Office municipal d'habitation de Portneuf, l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre, l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Casimir, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières, l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond et l'Office municipal d'habitation de Saint-Ubalde suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2017-06-12-136

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX CORRECTIFS DE DÉSINFECTION À L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE (AQSC)

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un avis de non-conformité de la part du MDDELCC le 20 avril 2017 relatif à la capacité de désinfection de l'usine de filtration de l'eau potable (AQSC);

CONSIDÉRANT que la firme WSP a déposé un plan d'action en mai 2017 afin de pallier aux lacunes décrites dans ledit avis de non-conformité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il faut corriger cette situation le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le mandat pour réaliser les plans et devis en regard des travaux correctifs en regard de la désinfection de l'eau potable de l'usine de filtration soit adjugé à WSP Canada inc. au montant de 19 995\$ (taxes en sus) et ce, selon leur offre de services P17-11061-82 du 12 juin 2017;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense à la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est traité à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2017-06-12-137

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h50.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Danielle D. DuSablon
Mairesse suppléante